N°1075
Entrée le 06.08.2024
Chambre des Députés

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la
Coopération et du Commerce extérieur

Réponse du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Xavier BETTEL à la question parlementaire n° 1075, déposée le 31 juillet 2024 par l'honorable députée Joëlle WELFRING

Ad 1)

En 2024, le ministère a financé six projets humanitaires, cinq projets de reconstruction et de réhabilitation, un mandat, un programme pluriannuel de développement et un programme pluriannuel de sensibilisation mis en œuvre sous la responsabilité de la Fondation Caritas Luxembourg.

Ad 2)

En 2024, la contribution versée directement par le ministère à la Fondation s'élève à 5,25 MEUR. Ce montant est composé des projets et programmes mentionnés ci-dessus ainsi que des frais de fonctionnement au Luxembourg.

	Budget 2024
Accord-cadre développement	**1 192 199€**
Mandat	**393 635€**
Humanitaire	**2 457 400€**
Accord-cadre Sensibilisation et éducation au développement	**288 951€**
Frais administratifs	**881 512€**
Coopérants	**45 692€**
Total général	**5 259 389€**

Ad 3)

Le ministère est à l'écoute des préoccupations formulées par les organisations partenaires de la Fondation.

Les services compétents du ministère sont en train de réaliser un état des lieux des projets et programmes de développement mis en œuvre par Caritas Luxembourg afin d'évaluer l'étendue de l'impact du détournement.

Ad 4)

A ce stade, le ministère n'est pas en mesure de signaler si et sous quelle forme les différents projets et programmes de développement mis en œuvre par Caritas Luxembourg pourraient être poursuivis.

Luxembourg, le 06 aout 2024

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

(s.) Xavier Bettel